



INSCRIPTION ACTIVITE

20__ - 20__

(à renvoyer par mail à associationchapeauxbas@gmail.com)

Elève :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone(s) :

Email(s) :

Activité(s) choisie(s) :

- ☐ Lundi 17h45-19h15 : Théâtre Enfants
- ☐ Lundi 19h30-21h30 : Comédie Musicale Adultes
- ☐ Mercredi 9h45-10h30 : Eveil 4-6 ans
- ☐ Mercredi 10h30-12h : Comédie Musicale Enfants
- ☐ Mercredi 17h30-19h : Théâtre Ados
- ☐ Mercredi 19h15-21h15 : Théâtre Adultes
- ☐ Vendredi 17h15-18h45 : Comédie Musicale Enfants
- ☐ Vendredi 18h45-20h15 : Comédie Musicale Ados
- ☐ Vendredi 20h15-22h15 : Comédie Musicale Adultes

Nous rappelons qu'une réduction est effectuée à partir de 2 membres de la même famille inscrits ou 2 activités (si tel est le cas, veuillez cocher la case correspondante) :

- 10 % pour 2 membres ou 2 activités ☐
- 15 % pour 3 membres ☐
- 20 % pour 4 membres ☐

Essais (déductibles du tarif à l'année) :

Eveil 20 € ☐ Enfants 25 € ☐ Adultes 28 € ☐

Inscription à l'année :

Eveil 200 € ☐ Enfants 250 € ☐ Adultes 280 € ☐
Adhésion 20 € ☐

Les frais d'inscription sont payables en 1 ou 3 fois par chèque à l'ordre de Chapeaux Bas, mais également en liquide ou encore par chèque vacances ANCV ou par virement.
Une attestation de paiement pourra vous être fournie sur simple demande de votre part.

Assurance :

L'élève est-il assuré pour les activités extra-scolaires ? Oui ☐ Non ☐

Droit à l'image :

☐ Je déclare autoriser l'exploitation des photographies de moi ou de mon enfant, conformément à l'article 9 du Code Civil et dans les conditions suivantes: tous usages à des fins de promotion et de communication de l'association notamment plaquette de présentation, affiches, promotion et site internet.

☐ Je n'autorise aucune exploitation des photographies de moi ou de mon enfant.

Règlement :

- L'adhérent.e inscrit.e s'engage à assister aux cours avec assiduité, à participer avec motivation aux ateliers, à apprendre son texte dans les temps, à respecter les autres et le matériel qui lui est confié.

- Il convient de venir chercher l'enfant dès l'atelier terminé.

- Toute absence doit être signifiée à l'intervenante dans la journée, avant que le cours ne commence.

- Aucun arrêt en cours d'année ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Date :

Signature (avec la mention lu et approuvé) :